



Le Gouverneur

NOTE CIRCULAIRE N° CAB/GOUV/P.LBA/.001.../2023

A L'INTENTION DES DIRECTIONS PROVINCIALES, DIVISIONS, AGENCES, SERVICES DE L'ETAT, OPERATEURS ECONOMIQUES ET TOUS LES INTERVENANTS DANS LA CHAINE DES OPERATIONS D'IMPORTATION, D'EXPORTATION ET DE TRANSIT DES MARCHANDISES A TRAVERS LE GUICHET UNIQUE INTEGRAL DU COMMERCE EXTERIEUR DANS LA PROVINCE DU LUALABA

Il est porté à la connaissance des transporteurs et leurs représentants, des Commissionnaires agréés en douane ainsi qu'à tous les acteurs intervenant dans la chaîne logistique terrestre à l'exportation, à l'importation et au transit des produits miniers marchands, que les opérations, ci-après, seront désormais obligatoires à partir du 13 mars 2023 :

- ✓ le lancement de la phase obligatoire par rapport à la soumission de toutes les demandes d'exportations, d'importations et de transit des produits miniers marchands ;
- ✓ le traitement et la délivrance des autorisations par les Directions provinciales, les Divisions provinciales ainsi que les services de l'Etat du Lualaba relativement aux formalités d'obtention du Bon A Sortir (BAS) du guichet Unique Intégral du Commerce Extérieur (GUICE).

Aussi faut-il rappeler que la sortie des marchandises des installations douanières et autres entrepôts sera conditionnée par l'obtention du Bon A Sortir du GUICE après l'émission du Bon A Enlever de la DGDA.

-Fifi MASUKA SAINI-

Vice-Gouverneur de Province

